

# ARRÊTÉ DU MAIRE

N°21-73A

## PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE FRITERIE RUE ANATOLE FRANCE

Le Maire de la commune de Petite-Forêt ;

VU la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code de la route et notamment les articles R110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28, R 417 -10§II 10, §4 et R 411- 25 al 3,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24/11/67, portant instruction générale sur la signalisation routière,

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Eddie GODA gérant de la société « À la bonne frite », sise, 440 rue Yves Leleu 59494 Petite-Forêt, en date du 19 mars 2021,

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'installation de sa friterie rue Anatole France, il y a lieu de réserver la zone de stationnement face au Boulodrome Edmond Cher,

### ARRÊTE

**Article 1 :** du 06 au 30 avril 2021, la société « À la bonne frite » est autorisée à occuper la zone de stationnement face au Boulodrome Edmond Cher rue Anatole France, du lundi au vendredi, de 10h00 à 15h00,

**Article 2 :** le présent arrêté figurera au registre des arrêtés municipaux et ampliation sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Gérant de la société « À la bonne frite »,
- Monsieur le Chef de la Police Pluricommunale,



Le Maire,

Sandrine GOMBERT.

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte notifié et/ou affiché le :

03 AVR 2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de son affichage ; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le Maire,

Sandrine GOMBERT.